

Septembre 2019 : groupe d'opposition

Qu'attendez-vous de vos élus ?

Notre équipe croit à l'engagement apolitique, aux bons sens, à la volonté pour réaliser des projets en lien avec les citoyens.

Nous croyons à la protection des plus fragiles, à la préservation de notre qualité de vie et au respect de l'environnement.

Nous croyons enfin que chacune et chacun doit être écouté dans le respect de l'intérêt général.

Nous croyons enfin que la transparence doit accompagner nos choix.

Notre commune est magnifique, la vie y est agréable et notre vitalité sociale est incroyable. Pour autant, notre rôle d'élu nous oblige à être attentif et certains sujets doivent, selon nous, être traités :

1. La sécurité

La sécurité est un domaine qui préoccupe les Chalonnais. Depuis quelques temps des incivilités, dégradations et vols sont malheureusement constatés. Notre groupe insiste régulièrement pour que la vidéo-surveillance soit installée au plus vite sur la commune et notamment sur la place de l'hôtel de ville. M. Le Maire a accepté d'engager un travail sur ce dossier mais nous regrettons une forme de lenteur pour mettre en place ce dispositif.

Nous avons sollicité, dans le même esprit, une redéfinition du rôle de la Police municipale pour travailler en synergie avec la Gendarmerie. Le Maire a refusé une réunion sur ce point précis. Nous le regrettons car nous considérons que la délinquance est un vrai sujet pour les chalonnais qui en sont victimes et pour l'image de notre commune. Nous restons disposés à travailler sur ce sujet avec nos collègues du conseil municipal. C'est une question de volonté et d'intérêt général.

2. Le stationnement illégal des gens du voyage rte de St. Laurent

Depuis 2016, des gens du voyage stationnement illégalement sur un terrain privé route de St. Laurent, en infraction avec le code de l'urbanisme et de l'environnement. L'installation pose un problème de salubrité du fait de l'absence d'assainissement dans cette zone protégée classée « Naturelle » au PLU. Lors du conseil municipal du 28.01.19, la municipalité a tenté de régulariser cette situation en lançant une procédure de « *déclaration de projet* » liée à la modification du P.L.U. Dans une note, du 29.3.19 la préfecture a indiqué que cette procédure, dans le cas présent, n'était pas applicable. Depuis aucune décision n'a été prise et la situation illégale perdure. Pourquoi ?

L'environnement, chacun le sait, nécessite du courage. Les principes de droit doivent s'appliquer à tous pour notre bien commun sauf à perdre notre crédibilité vis à vis de nos concitoyens.

Chalonnnes sur Loire est une commune où il fait bon vivre ensemble mais l'action municipale impose des arbitrages et des prises de décisions fermes et transparentes.

DHOMMÉ, JC. SANCEREAU, B. LIMOUSIN, A. MAINGOT, G. LAGADEC, V. LAVENET.